

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2013**  
~~~~~

**LOGEMENT SOCIAL
AVENANT - RÉHABILITATION DE 2 LOGEMENTS COMMUNAUX
SUR LA COMMUNE DE GIGNAC.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2013 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-François RUIZ, Mme Florence QUINONERO

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Gérard CABELLO, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 37	Pour 35 Contre 0 Abstention 2
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 18 février 2008 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le Programme Local de l'Habitat (PLH),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2010 approuvant le règlement d'aides relatif au PLH,

Saisi par délibération en date du 29 mars 2012 de la commune de Gignac d'une demande de réhabilitation de deux logements communaux (2 T3) situés 25 boulevard de l'esplanade,

Vu que ce projet de réhabilitation permet de répondre à différents objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes, (diversification de l'offre en logements, développement de l'offre locative sociale, réinvestissement des centres anciens...),

Vu la délibération du 25 juin 2012 par laquelle le Conseil communautaire décidait d'octroyer à la commune, conformément à son règlement d'aides, une subvention de 21 450 € correspondant à 30% du déficit prévisionnel de l'opération,

Considérant que suite à l'augmentation du coût du projet, engendrée notamment par des travaux non prévus, la communauté de communes pourrait financer le déficit de l'opération atteignant 148 928 €, en octroyant à la commune une subvention de 30 000 € (contre 21 450 € prévus initialement), correspondant au montant maximum d'aides autorisé par son règlement d'intervention,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- d'émettre un avis favorable pour l'octroi d'une subvention de 30 000 € à la commune de Gignac en faveur de son projet de réhabilitation de deux logements communaux.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 865 le 01/10/13
Publication le 1/10/2013
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130930-lmcl63829-DE-I-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

